L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS.

Douze piastres par an, payables d'avance. Pour l'Amérique du plus du pour la feuille destinée pour la Campagne et publiée trois fois par semaine, payable d'avance pour tance Pour les pays Pays-Bas, le port de la Nouvelle-Orléans. Aucun Pour payer 8 par domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes en seront arrêtés et soient payés. Les abonnés qui sont en retard ne seront pas en droit de donner avis par écrit, sur peine d'être considérés comme abonnés pour un nouveau terme.

ANNONCES.—Dix piastres par carré de chaque longueur pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'ancienne originale, sera payé comme une nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS par l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, et les Banques de sociétés d'assurances et autres institutions publiques ou privées, les agens pour navires, ventes et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce, jouiront de la réduction, 50% de leur abonnement pour l'année et d'avance.

Le privilège des mineurs pour aux est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Et les ANNONCES de ventes de meubles et de décès, les articles [illegible] de l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible] meubles, les articles signés par des passagers, [illegible] nonces de [illegible] &c. &c. doivent payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront 31 par ligne pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils paraîtront dans salons, paieront le double du prix des annonces ordinaires et de [illegible].

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marronnés, animaux égarés ou égarés &c. lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne seront pas de la durée de la [illegible] seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de [illegible] ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait une [illegible].

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des chaudes payeront 8$50.

LES ANNONCES de ventes de meubles et d'objets publics et tout autre annonce d'une nature politique, paieront double de prix ordinaire.

POUR LOUISVILLE—Le steamer GREY EAGLE, capitaine John Shallcross, partira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]

JOHN A. MERRITT
53, rue du Camp

A VENDRE—Le steamer PERSIAN maintenant amarré de l'autre côté du fleuve, ayant un tonnage complet, étant dans un ordre parfait et prêt à naviguer. Ce bateau a été construit avec les meilleurs matériaux, il est assez solide qu'aucun de ceux qui naviguent sur le fleuve, et souvent doit-il comme remorqueur soit pour charger du coton ou du tabac, pouvant porter une cargaison très forte. Le prix sera bas et le terme long.

ROBERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

PACKET DU DIMANCHE.—POUR VICKSBURG et tous les ports intermédiaires, le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, commence ses voyages réguliers entre Vicksburg et la N. Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matin à 10 heures, Vicksbourg et intermédiaires tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sult ne étant le premier bateau qui ait jamais fait hebdomadairement les voyages réguliers entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans, offre une sécurité permanente à ces traversées, et étant connu pour le plus confortable et l'agrément de ses aménagemens, ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

HYDE & CLARKE,
[illegible] rue Peyroux.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 6 déc 00

PAQUEBOT REGULIER POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.

Le steamer ROBERT TEMPLE, capitaine Thomasson, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici dans les mercredis à 10 heures du matin, et du Port Hudson, tous les samedis après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HENRY TETE, 19, Conti

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS—Le steamer MOSS FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5 déc.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE et ses Ports intermédiaires—Le steamer Richmarcheur GEN W. H. HARRISON, capitaine Chandler, fera pendant toute la saison les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Lafourche, partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M et de Donaldsonville le vendredi, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HENRY TETE, 19, rue Conti.

POUR LE FORT HUDSON ET BAYOU SARAH. — Le steamer packet regulier NEW-ORLEANS, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 10 heures du matin, et Bayou Sarah tous les Samedis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine Hart, à bord du Bayou Sarah, ou déchargement.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages réguliers, partant régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Et pendant les basses eaux il fera les voyages réguliers entre la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les Lundis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BALTIMORE.

Les navires suivants composent cette ligne:
Navire Tippecanoe, capitaine Amos Gray.
Do Sarah, do Victor.
Barque Solomon Saltus, do. Gray.
do. Mary do. Hoover.
Do. Ford, Ferry, do. Scott.
Do. Architect, do. Gray jr.

Les bâtiments ci-dessus sont de 1ère classe, sont construits pour avantager les marchandises et les passagers, et sont commandés par des hommes capables. Prix du passage, $40. On fait toujours usage de la vapeur pour remonter et descendre le Mississipi. Le fret doit être payé à présentation. Pour fret et passage, s'adresser à

GODFREY & BECK, 34, rue de la Douane.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre AZELIA, capitaine Fish, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier ALCENIS, peut prendre 100 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 34 Douane.

POUR BALTIMORE—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore—Le barque neuf SOLOMON, capitaine S. J. Gray, suivra le Margaret. Pour fret ou passage, s'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.

POUR BOSTON—La barque fine voilière BAS HAW, capitaine Howes, est actuellement prêt à recevoir un fret, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le trois mâts CLARENDON capitaine E. Sagrous, peut prendre 600 barils. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

H. A. NORCROSS & Co. 48, rue Gravier.

POUR BOSTON—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Boston—Le paquebot TENNESSEE, capitaine Eastman, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Boston—Le trois mâts SHAW, capitaine Munroe, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Mundock, à bord, en face des bateaux du triangle, ou à

JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR NEW YORK—Le brick ZEALAND, capitaine Cowles, partira pour ce port. Il peut prendre 40 tonneaux sur la côte jusqu'à 30 milles en remontant le fleuve.

BEUFORD & BECK, 34, Douane.

POUR SAVANNAH—Le joli brick DEBORAH, capitaine Handy, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du fort Jefferson, ou à

WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins.

POUR LA MOBILE—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile par le nouveau bateau—La goélette Packet ELIZA PARKER, capitaine Peterson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. H. ARBERIDGE, 97, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne Quotens—Le trois mâts POCONEE, capitaine Johnson, prend maintenant au cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au poteau No. 56, 1ère municipalité, ou à

STETSON & AVERY, 66, rue Gravier.

POUR BOSTON la navire LOUISA, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du poteau No. 56, 1ère municipalité, ou à

STETSON & AVERY, 66, rue Gravier

POUR BOSTON.—Le navire MARIA, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du poteau No. 56, 1ère Municipalité, ou à

STETSON & AVERY, 66, rue Gravier

POUR APALACHICOLA—La goélette SORINA, capitaine Mince, part sous peu. S'adresser à bord, ou au gaçon de bateaux du triangle ou à

WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins

POUR PHILADELPHIE.

Le brick CORINTHIAN, capitaine Stone, ayant les 9/10 de sa cargaison engagée et allé à bord, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bateau No. 36, 1ère municipalité, ou à

J. H. ARBERIDGE, 97, rue du Camp.

Les frais seront acquis sur toutes marchandises gardées par cette ligne après Pentgr.

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence)

Le brick JAMES, capitaine Hudson, peut prendre 300 balles de coton à fret à recevoir du quelques passagers. Pour les conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. ZACHARIE & Co.
84, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—La barque fine voilière BAS HAW, capitaine Howes, est actuellement prêt à recevoir un fret, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard—Le trois mâts CLARENDON capitaine E. Sagrous, peut prendre 600 barils. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou au bureau de

H. A. NORCROSS & Co.
48, rue Gravier.

POUR BOSTON—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Boston—Le paquebot TENNESSEE, capitaine Eastman, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de Boston—Le trois mâts SHAW, capitaine Munroe, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Mundock, à bord, en face des bateaux du triangle, ou à

JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR NEW YORK—Le brick ZEALAND, capitaine Cowles, partira sous peu pour ce port. Il peut prendre 40 tonneaux sur la côte jusqu'à 30 milles en remontant le fleuve.

BEUFORD & BECK,
11 déc 34, Douane.

POUR SAVANNAH—Le joli brick DEBORAH, capitaine Handy, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du fort Jefferson, ou à

WOOD & SIMMONS,
11 déc 60, rue des Magasins.

POUR LA MOBILE—Ligne de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile par le nouveau bateau—La goélette Packet ELIZA PARKER, capitaine Peterson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. H. ARBERIDGE,
1 déc 97, rue du Camp

POUR NEW-YORK.—Ligne Quotens—Le trois mâts POCONEE, capitaine Johnson, prend maintenant au cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au poteau No. 56, 1ère municipalité, ou à

STETSON & AVERY,
23 nov 66, rue Gravier.

POUR BOSTON la navire LOUISA, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du poteau No. 56, 1ère Municipalité, ou à

STETSON & AVERY,
18 déc 66, rue Gravier

POUR APALACHICOLA—La goélette SORINA, capitaine Mince, part sous peu. S'adresser à bord, ou au gaçon de bateaux du triangle ou à

WOOD & SIMMONS,
10 déc 60, rue des Magasins

POUR PHILADELPHIE.

Le brick CORINTHIAN, capitaine Stone, ayant les 9/10 de sa cargaison engagée et allé à bord, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bateau No. 36, 1ère municipalité, ou à

J. H. ARBERIDGE, 97, rue du Camp.

Les frais seront acquis sur toutes marchandises gardées par cette ligne après Pentgr.

POUR NASSAU (Nouvelle-Providence)

Le brick JAMES, capitaine Hudson, peut prendre 300 balles de coton à fret à recevoir du quelques passagers. Pour les conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. W. ZACHARIE & Co.
8 déc. 84, rue de la Douane.

POUR KALMOUTH (Jamaïque)

La goélette HUDSON, capitaine Gale, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage s'adresser au capitaine à

J. W. ZACHARIE & Co. 84, Douane.

M. E. FRETER.—Le barque de frêne MARIA FRANZISKA, capt. Hobbers. S'adresser au capt. à bord, ou à

SCHMIDT & Co.
26, rue Bienville.

SANGSUES.

RECU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un pile cailles, un flacon et vingt cinq cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quesnier No. 36, entre la rue Condé et la rue Royale.

RENAUD PETITBIEN.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'Etablissement. 26 nov

CAJOU—67000 pieds scaïne et 11 tonneaux bois de Campêche en débarquement de la goélette Harry et Lucas, en face du bateau du triangle, à vendre par

W. E. VIGERS & Co. 30, rue Bienville

EN débarquement du navire Crinde et à vendre par les soussignés:

[illegible] Cognac, Castillon, [illegible] Vieux Cognac, Castillon [illegible] Champagne [illegible]

[illegible] Grosses Liqueurs, [illegible] Bouteilles [illegible] Vieux Cognac, Castillon [illegible]

[illegible] de 24 bouteilles à l'huile, [illegible]

LOBELLIE & VALETON
Entrepôt Royale et Bourbon.

EN débarquement du navire de Ville de Bordeaux:

[illegible]

A vendre à prix [illegible]

LOBELLIE & VALETON
Entrepôt Royale et Bourbon.

REGU par le navire le Lubec, venant de Bordeaux:

[illegible] barriques vin rouge, Montferrand et St. Julien.

[illegible] Sauterne [illegible]

[illegible] vin blanc sec de Bordeaux.

Bouteilles, et paniers [illegible] de Graves, à vendre par

LOBELLIE & VALETON
Entrepôt Royale et Bourbon.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANNE LOUISE, capitaine [illegible], prendre de 120 à 200 balles de coton, pour complétement, son chargement. S'adresser au capitaine à bord ou à

V. ROUMAGE.

POUR LE HAVRE—Le beau navire français PANDELLE, capitaine Gamas, partira incessamment pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant d'excellents avantages supérieurs, s'adresser à

BLANCHARD, JAMES & Co. 13, rue Vendôme.

POUR CADIX, touchant à la Havane—La barque MARINERA, capitaine Mater, partira sous peu. Pour passage pour les [illegible] s'adresser à

CUCULLU, LAFEYRE & Co.

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans 8 jours. Pour fret ou passage, ayant d'excellents avantages, s'adresser au capitaine à bord ou à

P. JORDY, 110, rue Royale.

POUR CADIX, touchant à la Havane—La barque MARINERA, capitaine Mater, partira sous peu. Pour passage pour les [illegible] s'adresser à

CUCULLU, LAFEYRE & Co.

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans 8 jours. Pour fret ou passage, ayant d'excellents avantages, s'adresser au capitaine à bord ou à

P. JORDY, 110, rue Royale.

A FRETER.—Le beau trois mâts MARACHUNETTE, du port de 1700 balles de coton. S'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.

A FRETER.—Le joli brick CREOLE, du port de 250 boucaults. S'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR MATAMOROS—Par le Fleuve—La goélette bien connue SOUTHERNER, capitaine Guy, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau de

W. E. VIGERS & Co.
30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier HEBER, capitaine Cinkitts, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, pour cinq personnes, s'adresser au capitaine ou à

R. GRONING & Co.
3 déc 8, rue Gravier.

BATISSE A LOUER.

Cette belle batisse située rue du Canal No. 120, [Allée de Hagan] à louer. Cette maison [illegible] sortir des réparations complètes, on pourra en avoir possession immédiatement.

F. DE LIZARDI & co.
19 déc

MAGASIN A LOUER.

UN magasin très vaste rue de la Victoire près du fleuve, et à deux pas du road et bien disposé pour recevoir une grande quantité d'articles d'encombrement, à un prix modéré.

F. DE LIZARDI & co.
19 déc

A LOUER—Le plus beau logement de la ville, convenable pour une grande famille, ou pour une exposition, ou pension ou pensionnat, ou un cercle [illegible], et le tout décoré bien richement, à la cour de suite à très bas prix, encoignure Chartres et Dauphine No. 33.

LOUIS MUH

A LOUER, deux beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Saint-Louis.

Pour les conditions, s'adresser au Calsier de la Banque des Assicurations.

MAISONS A LOUER—Plus ours maisons en bois que ctuees, rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.

Une à étages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, vis à vis de la salle Washington, et propre à tenir une douvette, restaurant, ou tout au re établissement de ce genre.

Une à étages et en briques, située rue St. Ferdinand entre du Port et Moreau, block des Architectes. Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser au no. 123, rue de Chartres.

LOUIS MUH

PREND soin d'informer ses amis et le public que [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] marchandises anglaises, consistant en plaquage, [illegible] coupe-huiliers, porte-liqueur, Montures, &c. et un assortiment de bijoux [illegible] assortiment [illegible] anglaises et françaises, pour hommes et pour dames, ce qui formera avec ce qu'il a déjà un très oli assortiment; il peut dire que l'assortiment de Tabatières en argent, argent [illegible] métal russe et fantaisie, écossaises, et le plus complet qui jamais ait offert ici. Il prie ses amis et le public de vouloir bien lui rendre une visite au No. 81, rue de Chartres, où on vend à bon marché pour du comptant ou du bon pap er.

Montres, pendules &c. réparées comme par le passé.

Les Marchands et les Pacotilleurs trouveront beaucoup d'objets en gros.

L. M. se charge de confectionner des cadres pour miniatures, épingletiers, bagues &c. 4 déc

FUMIGATEUR PECTORAL

DE J. ESPICE, PHARMACIEN
Membre du Conseil central de salubrité de la Gironde.

LES effets salutaires du fumigateur, dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les organes souffrants de la poitrine; il est le seul qui puisse dans les catharres, l'asthme, les affections ne vraies de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires; il est le seul remède qui puisse quelquefois dans les premières périodes de la phthisie la rendre et la phthisie pulmonaire.

Le FUMIGATEUR PECTORAL sous forme de cigarettes, se fume comme elles; il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction qui en indique le mode, et les quantités par jour dont l'âge en diffère.

En dépositaire seul autorisé

J. METGE,
28 nov— rue Royale No. 199

MODES, NOUVEAUTES, COUVERTURES, MANTEAUX, reçus de Paris:

Fleurs et articulées, en velours et batiste.

Un superbe assortiment de:

Dessus de Chapeaux en tulle et fleurs.
Aigrettes et Chapeaux de dames, de Paris.
Bonnets et Pelerines, du dernier goût.
Bijouterie fausse en boutons, épingles et boucles d'oreille.
Un joli assortiment de Cuillères à café, dorées au feu, tout ce qu'il y a de plus joli.
Une balle de Couvertures de laine, françaises, à vendre en lots au gré des acheteurs, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

WM. BERGER,
26 nov—3 s 19, St. Louis, entre Chartres et la Levée.

JAMBONS de Westphalie de qualité supérieure à vendre en lots au gré des acheteurs par

CURRELL, CRUZAT & Co.
24 nov 66, rue Bienville.

TOILE—3/4, 7/8 et 4/4 Bretagne de qualités assorties; 3/4 et 7/8 Pedilla de; et toile à chemises en pièces et demi-pièces, convenables pour les marchés mexicains, à vendre par

W. G. HEWES & Co.
24 nov rue Natchez.

TOILE et Cordes d'emballage—300 pièces toile du Kentucky, 100 rouleaux cordes de chanvre, 500 balles sacs en lin et de Malaga, sec, à vendre par

WM. G. HEWES & Co. rue Natchez.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Creed, le, arrivé de Bordeaux, et offrent à vendre:

30 demi pipes eau-de-vie de Cognac même provenance.

L. M. Bouteilles [illegible] de Cognac même provenance.

BOUTIN, GALLY & Co.
78, rue Toulouse.

FRAITES sur Philadelphie—Deux traites à 60 jours de vue pour $4000, à vendre par

JOSE PRATS,
99, rue Toulouse.

DOUBLONS—400 doublons espagnols, à vendre par

A CAPDEVIELLE & Co.
66, rue Bienville.

EN débarquement du navire Salem, venant du Havre et à vendre, par le soussigné:

40 caisses vin de Champagne, mousseux.

AUGUSTE MOLIER,
38, rue St. Louis.

REGU et à vendre par le soussigné:

[illegible] Feuilles de Chasse et Pistolets.

AUGUSTE MOLIER,
38, rue St. Louis.

VOITURES. H. BEACH & co. offrent à vendre leur manufacture, [illegible] et de 40 un bel assortiment de voitures, berouches, cabriolets, à quatre roues, phaétons, [illegible] &c. 26 oct

JH. BERGER, 26 Labedens, rue de Chartres viennent de recevoir par le Salem du Havre, un joli assortiment d'articles pour hommes tels que: Chapeaux fumands, de feutres ras, de castor, de soie, de [illegible] de [illegible] Gants, Foulards, Bretelles, Cravattes [illegible] enfants, Assortiments de cravates, de [illegible] de [illegible] de [illegible] &c. 9 déc

VOITURES—H. Beach et Co. [illegible] 26 et 42, offrent à vendre [illegible] considérable de [illegible] chaises, cabriolets, [illegible] &c. 26 oct

FRITS de MALAGA—150 barriques con [illegible] en fer, et quarts dite vin de Calongar; 100 Aïl à douelles en bois vin des Stoutgrès, 1000 Palmes, demi et quarts, [illegible] raisin Muscat, 200 caisses ordinaires dito, 300 caisses raisins en grappes, 200 tambours figues, 375 caisses limons, 200 pots et demi, pots mainins en grappes, 1000 barillets dito, 100 balles nattes en roseaux, [illegible] et en débarquement de la barque Everton, de Malaga et à vendre par

J. R. MERRITT Fils et Camp.

FAÏNS—[illegible] barriques (marques [illegible] bourdonnées) pour [illegible] et à vendre par

CHARLES BYRNE,
1 déc 1, rue Tchoupitoulas.

CAPE—1000 sacs cafe [illegible]

[illegible] & Co.
7 déc 1, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE par le soussigné, à [illegible] de la Tête Noire, [illegible] de Bordeaux [illegible]

[illegible] barriques Vin de Montferrand.

[illegible] Barriques de vinaigre blanc.

CH. DUPOUY.

LES soussignés offrent à vendre le débarquement de la [illegible] Creole, du Capitaine [illegible]

Un rouge Pauillac [illegible] qualité supérieure.

Du Margaux.

Du Sauterne.

Liqueurs Doux, [illegible] de Cognac, de Castillon, en demi et quarts de pipes.

Cognac de Hollande.

Kirschwasser de la Forêt Noire.

Eau de vie Cognac [illegible] de 1/2 pièces et 1/2 pièces.

Vieux Rum [illegible] pur, propre pour l'exportation &c.

Habillements d'enfans d'importations précédentes.

Chemises de couleur, assorties, pour hommes.

Chapeaux de soie pour hommes.

Cirages de luxe, qualité, en petites balles de 50 [illegible]

Eaux de vie superfines, pur champagne [illegible] et en bouteilles.

Liqueurs de Paris, assortiment [illegible] &c.

Vins rouges en barriques de différentes qualités et prix.

Vins blancs en demi barriques Sauterne et Graves.

Vins rouges en caisses de différentes sortes et divers prix.

Vins blancs en demi barriques Sauterne et Graves.

Bouteres vides en peau de chèvre.

Vide de Champagne Alet et Sillery mousseux 1840, qualité, diverses marques.

Vins du Rhin, Rudesheimer, Steinberg, Hockeimer, St. Jean &c. en caisses de 12 et de 24 bouteilles.

HERBAULT FRERES, rue Bienville 70

MAIS—1100 sacs vieux maïs, à vendre par

P. A GIRAUD, 112 Tchoupitoulas.

VIN DE PORTO—50 quarts de barriques, à vendre par

P. A GIRAUD, 112, Tchoupitoulas.

INDIENNES—Anglaises, nouveaux dessins, à vendre par

CLASON & VLES, 41, Chartres.

CHAPEAUX de soie, noires et couleurs, à vendre par

CLASON & VLES, 41, Chartres.

BAS bleus—Anglais, récemment reçus, à vendre par

CLASON & VLES, 41, Chartres.

COTON à coudre, pour le Mexique, à vendre par

CLASON & VLES, 41, Chartres.

SOIERIES—Lustrins, Gros d'Orléans, Gros de Berlin, Satin de différentes teintes, à vendre par

CLASON & VLES, 41, Chartres.

WHISKEY—100 barils vieux whiskey rectifié, en Magasin à vendre par

MAHARD & BRO.
19 déc 38, Nelle Levée.

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest, en magasin, à vendre par

MAHARD & BRO.
19 déc 38, Nelle Levée.

LARD—30 boucauts plate côtes de Cincinnati, en magasin, à vendre par

MAHARD & BRO.
19 déc 38, Nelle Levée.

FARINE—200 barils en débarquement d'un flat boat, à vendre par

MAHARD & BRO.
19 déc 38, Nelle Levée.

BILLETS du trésor du Texas, à vendre par

P. A GIRAUD, 112 Tchoupitoulas.

BRIQUES Allemandes—80,000 à vendre par

SCHMIDT & Co. 26, Bienville.

TRAITES sur Boston à vendre par

JOHN A. MERRITT 53 Camp.

COTONS de Manille, à vendre par

PETSON & AVERY.

CAF Havane vieil, en magasin et à vendre par

J. M. CABALLERO,
32, rue Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment considérable des meilleurs Cigares de la Havane, constamment en mains et à vendre par

J. M CABALLERO,
32 rue Vieille Levée.

PORC MESS et prime, à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

BŒUF MESS—48 barils et tierces à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

FARINE DE MAÏS fraîche—50 barils à vendre par

JOSEPH LANDIS & Co.
14, rue Poydras.

MARCHANDISES reçues par le Veillant, à vendre par

CHAS. DOANE, 69, Poydras.

MARCHANDISES reçues par le Veillant, à vendre par

KOHN, DARON & Co., rue Bienville, No. 29.

Chapeaux soie et feutre pour hommes et enfans.
Habits en cotonnades, paletots, redingottes, gilets, pantalons &c.
Parapluies, ombrelles et cannes.
Chemises coulour Alsace et Rouen.
Vestes à velours.
Cravates soie et cole satin.
Fouils de chasse doubles.
Carottes, poires à poudre, sac à plomb et capsules fulminantes.
Gants de peau, c-fiet et bas de soie.
Mouchoirs Madras.
Brosses à habits, à tête, à dents et à souliers.
Agrafes argentées, éventails, soie à coudre, &c.
Maroqu na, mouton, noir et cou eur.
Boîtes en satin, maroquin et bottines.
Satin turc pour souliers.
Pendules à réveil brevetés.
Briquets [illegible]
Parfumerie en tous genres.
Fleurs artificielles, tous de tête &c.
Colas en maroquin.
Mouchoirs batiste à ourlets, imprimé et à rizier.
Batistes en pièces et mouchoirs.
Peignes ecaille et buffle en tous genres.
Chêne [illegible] fadeur et dit.
Rubans, gaze, taffetas et satin.
Boutons d'habits en soie, cuir et nacre à 4 trous.
Jaunes en soie et poil de chèvre.
Bretelles comme riches et ordinaires.
Papier à lettres et autres.
Tiches, [illegible] gaze.
Et un grand assortiment d'articles de fantaisie.
Ier. déc.—

MANUEL BLASCO & Co. rue de Chartres No. 69, entre Bienville et Conti, venant de recevoir par les derniers arrivages des Etats-Unis et de Paris un très bel assortiment d'habillements confectionnés dans le dernier genre et qu'ils offrent à vendre AUX PRIX COUTANT, étant pour la liquidation de la société. Ils préviennent par le même occasion les personnes qui auraient quelques réclamations à faire à la maison d'envoyer leurs comptes, et celles qui doivent de vouloir bien solder les leurs d'ici au dernier de décembre courant.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN:

Paletots oustites diverses qualités.
Surtouts [illegible] pelisse.
Lévites de chasse doubles.
Lettres fines noires et couleurs assorties.
Habits fins noirs et de couleurs diverses qualités.
Fantaisies pour hommes et jeunes gens.
Gilets de dessous satin noir.
Id. de [illegible]
Manteaux en drap français.
Do en peau de chèvre.
Cravattes en satin de couleurs.
Do en satin noir et fantaisie.
Bretelles fines soie élastique.
Do brodées.
Foulards qualités nouvelles.
Gants en peau glacée.
Do en merinos, soie et coton.
Demi-bas de laine et coton.
Do coton écru et blanc.
Chemises en toile fine.
Do coton écru et toile et jabot.
Chemises en merinos tricot.
Caleçons de do
Chemises en coton écru tricot.
Do blanc
Chemises en soie tricot.
Caleçons de do
Do blanc
Manteaux en drap pour dames.
Robes de chambre en cachemir, soie et tartan.
Bottes et souliers de bal. Plus, un bel assortiment de mercerie.
Robes de chambre en cachemir, soie et tartan.
Bottes et souliers de bal. Plus, un bel assortiment de mercerie.
Le public est prévenu qu'il trouvera également l'assortiment des marchandises ci-dessus désignées dans mon magasin, rue de Chartres, No 76; les prix seront toujours au plus bas pour du comptant

VOR DECAUX.
Ou R. McCrires. No. 93, encoignure Conti, et rue Royal
No. 75, entre Bienville et Conti. 4 déc.

MARCHANDISES reçues par le Veillant, à vendre par

KOHN, DARON & Co., rue Bienville, No. 29.

Chapeaux soie et feutre pour hommes et enfans.
Habits en cotonnades, paletots, redingottes, gilets, pantalons &c.
Parapluies, ombrelles et cannes.
Chemises couleur Alsace et Rouen.
Vestes à velours.
Cravates soie et cole satin.
Fouils de chasse doubles.
Carottes, poires à poudre, sac à plomb et capsules fulminantes.
Gants de peau, c-fiet et bas de soie.
Mouchoirs Madras.
Brosses à habits, à tête, à dents et à souliers.
Agrafes argentées, éventails, soie à coudre, &c.
Maroqu na, mouton, noir et cou eur.
Boîtes en satin, maroquin et bottines.
Satin turc pour souliers.
Pendules à réveil brevetés.
Briquets [illegible]
Parfumerie en tous genres.
Fleurs artificielles, tous de tête &c.
Colas en maroquin.
Mouchoirs batiste à ourlets, imprimé et à rizier.
Batistes en pièces et mouchoirs.
Peignes ecaille et buffle en tous genres.
Chêne [illegible] fadeur et dit.
Rubans, gaze, taffetas et satin.
Boutons d'habits en soie, cuir et nacre à 4 trous.
Jaunes en soie et poil de chèvre.
Bretelles comme riches et ordinaires.
Papier à lettres et autres.
Tiches, [illegible] gaze.
Et un grand assortiment d'articles de fantaisie.
Ier. déc.—

Modes et Nouveautés.

AUX DAMES LOUISIANAISES.

AVIS AUX DAMES.—Madame JONC, a l'honneur de leur faire savoir que tous les fondés ella viennent quelques objets de nouveaux CHAPEAUX et un nouvel assortiment de diverses MARCHANDISES, telles que manteaux, burnous, pelisses pour dames et enfans, satines, mérinos, couleurs à la mode, mousselines laine, indiennes, châles en toute genres, de bien riches en velour, en cheveilles, en cachemirs, un grand assortiment de rubans nouveaux, dentelles, broderie [illegible], ventrelles et bandes brodées, bonnets pour dames et enfans, fleurs artificielles, parures pour bals, robes d'enfans en cachemire, en velour, et toute sorte des modes.

On trouvera aussi un grand choix de tapisserie échantillonnée, soie, laine, gravures, en toile brodées pour les rues Blanderville, Liberaus, Espagne et Gênie, conformément au Bazar [illegible]

6o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Bons Enfants, entre les rues St. Claude et St. Antoine, mesurant 60 pieds 8 pouces, mesure américaine, sur la rue des Bons Enfants, sur une main, à l'est de prendre en considération le contenu de la petite enregistrée et pour dans la Cour sendite, dans le procès-verbal; en attendant, que toute procédure judiciale, [illegible] personne ses bons soient suspendus. Mr. John Claiborne est nommé pour représenter les créanciers absents du dit 25 Queen, dans cette cause.

Par ordre de la Cour.
Cour Rhin, Nouvelle-Orléans. T. LE BLANC,
27 nov—3jlie. Défenit Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de l'ordre sur la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—13,899 Gaillon Prévost contre ses créanciers, 10 décembre 1840—Le soussigné, [illegible] et ordonne que les parties de la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné que les dits créanciers se réunissent dans l'étude de F. Grima, not. public, [illegible] 21 décembre courant, à 10 heures A. M., à l'effet de nommer un [illegible] pour représenter les créanciers absents dans ce procès.

Par ordre de la Cour.
Cour Rhin, Nouvelle-Orléans. T. LE BLANC,
27 nov—3jlie. Défenit Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de l'ordre sur la Paroisse et ville de la Nouvelle-